

8 février 2021

## Réunion d'Information Préalable – projet d'extension du Parc d'affaires « Les Portes de l'Europe »



Le redéploiement du site de l'ancien circuit automobile de Nivelles en Parc d'affaires de haut niveau se poursuit. Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT), in BW introduira prochainement auprès du Gouvernement wallon une demande de révision partielle du plan de secteur de Nivelles. Cette demande aura pour objet l'inscription d'une Zone d'Activité Economique Mixte de 31,89 hectares en extension du parc existant.

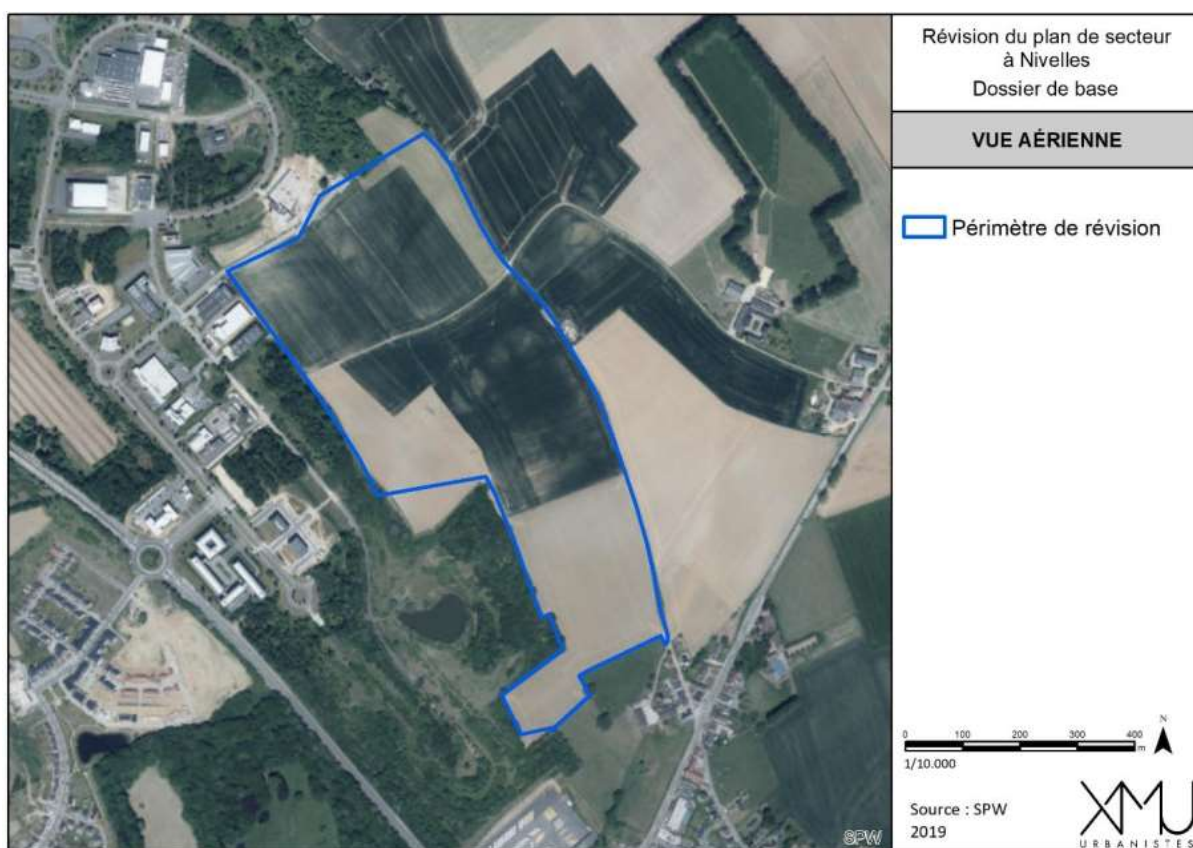
Afin de présenter le dossier de base (1<sup>ère</sup> étape de la procédure de révision du plan de secteur) à la population locale et de recueillir ses observations, in BW organise une **Réunion d'Information Préalable (RIP) virtuelle du jeudi 11 février à 8h00 au vendredi 12 février à 17h00** (voir avis en pièce jointe). Compte-tenu de la crise sanitaire, cette RIP se déroulera sous la forme d'une présentation vidéo qui sera mise en ligne sur notre site web : [www.inbw.be](http://www.inbw.be).

### Flashback

Le projet d'extension du Parc d'affaires « Les Portes de l'Europe » est repris depuis 2008 dans le programme de modifications planologiques (Plan prioritaire bis) du Gouvernement wallon ayant pour objet la création de nouvelles zones d'activité économique. Le choix de ce site a été consolidé dans les décisions des 27 mai 2009 et du 12 mai 2011 par lesquelles le Gouvernement wallon a adopté la liste des projets de Plans Communaux d'Aménagement Révisionnels en application du CWATUP. En 2018, le Gouvernement wallon a, par ailleurs, accordé un subsidé (SOWAFINAL 3) à in BW pour mettre en œuvre cette extension.

### Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Pour réaliser le dossier de base, qui sera présenté lors de la RIP, in BW a collaboré avec le bureau d'études XMU, spécialisé en urbanisme, en aménagement du territoire et dans l'analyse des incidences de projets sur l'environnement. Le périmètre de la zone d'extension a été arrêté, en collaboration avec la Ville de Nivelles, de manière notamment à assurer la continuité d'une partie des activités agricoles existantes. Le Conseil communal de Nivelles a approuvé favorablement le projet en août 2020 et la Commission Consultative communale d'Aménagement du territoire et de Mobilité (CCATM) de Nivelles a également émis un avis favorable sur le dossier en septembre 2020. L'avis des 5 autres Communes concernées (Braine-l'Alleud, Genappe, Ittre, Tubize et Seneffe) a été sollicité en date du 3 novembre 2020.



**La prochaine étape consistera en la transmission au Gouvernement wallon du dossier de base accompagné des remarques et/ou suggestions émises lors de la RIP.**

Une dizaine d'autres étapes administratives sont encore prévues avant l'adoption définitive d'un arrêté de révision du plan de secteur par le Gouvernement wallon d'ici approximativement 3 ans. Viendra ensuite la procédure de reconnaissance économique de la zone suivie de la phase des travaux d'infrastructures. D'après nos estimations, 7 à 10 ans devraient s'écouler avant la mise à disposition des premiers terrains pour les entreprises.

### Quels sont les objectifs ?

Les objectifs poursuivis par in BW dans le cadre de cette extension sont :

- d'**assurer la continuité du développement du Parc** des « Portes de l'Europe » en anticipant sa saturation (le parc connaît un succès important) ;
- de **pallier le manque de zones qualitatives dédiées à l'activité économique dans l'ouest du Brabant wallon** (dans un rapport de la Conférence Permanente de Développement Territorial de 2017, l'ouest du Brabant wallon est associé à une situation d'urgence et listé parmi les situations les plus préoccupantes, les besoins à l'horizon 2027 étant évalués à 93 hectares avec une saturation estimée dès 2021-2022).

La zone d'extension sera destinée aux activités d'artisanat, de service aux entreprises, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les activités suivantes seront exclues : commerces de détail (magasins), grande distribution (supermarchés), logistique.

Elle sera aménagée en tant que « **Parc durable** », au sens du décret du 2 février 2017 relatif au développement des PAE, avec notamment en matière d'équipements :

- éclairage public led et « intelligent » ;
- bornes de recharge pour voitures électriques et CNG ;
- parkings partagés à destination des entreprises, en libre accès ;
- zones d'agrément accessibles au public ;
- ...

Des mesures favorisant entre autres les synergies entre entreprises pour l'autoconsommation en énergie « verte », la promotion de l'économie circulaire et de la mobilité « douce » seront étudiées et affinées lors des étapes ultérieures de la mise en œuvre du parc d'activité.

Les **principaux atouts** du périmètre sont :

- une excellente accessibilité multimodale ;
- une position stratégique sur les axes autoroutiers ;
- un impact visuel minimal grâce au relief et à la végétation ;
- le voisinage du Parc existant (disposant de tous les atouts pour attirer de nouvelles entreprises : cadre de travail d'exception dans un environnement laissant une large place à la nature, proximité immédiate de la Capitale de l'Europe et de 2 aéroports,...).

**« Les Portes de l'Europe » en quelques chiffres****Parc existant :**

- superficie brute totale : 85,51 ha
- superficie équipée : 60 ha
- entreprises : 71
- emplois : 1.650

**Extension :**

- Superficie brute totale : 31,89 ha
- Superficie utile nette : 26 ha
- Potentiel de nouveaux emplois projetés : 650 (= 25/ha)

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire :**

Raphaël Lateur - Chargé de communication

Tél. : 0473/81 77 24 - [rlateur@inbw.be](mailto:rlateur@inbw.be)